



## **CADRE D'EMPLOIS DES INFIRMIERS CAT.B ( en voie d'extinction )**

### **I. AVANCEMENT DE GRADE**

AGENTS CONCERNÉS	CONDITIONS D'ACCÈS	GRADE D'AVANCEMENT	Ratio de promotion
	Ancienneté		
Infirmiers de classe normale	- Justifier de 10 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois ou corps d'infirmiers ou dans un corps militaire d'infirmiers et - Avoir au moins 2 ans d'ancienneté dans le 4e échelon du grade	Infirmier de classe supérieure	Ratio promus/promouvables déterminé par la collectivité

### **II. PROMOTION INTERNE : NÉANT**